Avis de convocation / avis de réunion

Compagnie Aérienne Inter Régionale Express
Société Anonyme au capital de 3.217.364,60 euros
Siège social : Aéroport Félix Eboué
97351 MATOURY
441 160 355 RCS CAYENNE

Avis de réunion rectificatif de l'annonce parue le 21 juin 2021 bulletin N°74

MM. les actionnaires de la société susvisée sont informés qu'une Assemblée Générale Mixte se tiendra par vidéo conférence sur la plateforme Zoom, le 29 juillet 2021 à 9 h30 -fuseau horaire UTC/GMT-4-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour. Suite à une erreur matérielle, le présent avis de réunion rectificatif modifie la cinquième résolution figurant dans l'annonce parue le 21 juin 2021 – bulletin N°74, à savoir:

- **La résolution à rectifier est la suivante:**

« CINQUIEME RÉSOLUTION
APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX, CONSOLIDES ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, qui font ressortir un résultat déficitaire de <11.002.146,49>€uros.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports susmentionnés, approuve également les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports qui font ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé déficitaire de <12.002.146,49>€uros.

L'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. »

La résolution rectifiée annule et remplace la précédente ci-dessus parue le 21 juin 2021 bulletin N°74 :

« CINQUIEME RÉSOLUTION
APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX, CONSOLIDES ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, qui font ressortir un résultat déficitaire de <11.002.146,49>€uros.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports susmentionnés, approuve également les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports qui font ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé déficitaire de <15.558.746,00>€uros.

L'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. »

Le reste de l'annonce de l'avis de réunion est inchangé.